

# Concours de livraison 2016 de PFK® Canada

## RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS (les « règlements officiels »)

**AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE.** Réservé à la consultation et à la participation au Canada seulement. Interprété selon les lois du Canada. Tout participant doit être un résident légal du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence au moment de la participation. Soumis à toutes les lois applicables. Le concours est nul là où interdit par la loi.

1. **COMMANDITAIRE**

Le Concours de livraison 2016 de PFK® Canada (le « **Concours** ») est commandité par la Kentucky Fried Chicken Canada Company (« **Commanditaire du concours** » ou « **PFK Canada** »), dont les bureaux sont situés au 191 Creditview Road, Suite 100, Vaughan, Ontario, L4L 9T1.

2. **PÉRIODE DU CONCOURS**

Le concours commence à 12 h, heure de l'Est (« **HNE** ») le 29 février 2016 et se termine à 12 h HNE le 18 avril 2016 (la « **Période du concours** »), après quoi aucune autre entrée ne sera acceptée.

3. **ADMISSIBILITÉ**

Le Concours est ouvert à tous les résidents légaux du Canada qui, au moment de l'inscription, ont atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où ils résident, sauf les personnes suivantes, qui ne sont pas admissibles : les employés, dirigeants et administrateurs du Commanditaire du concours ou tout restaurant PFK Canada participant ou franchisé, concessionnaire, filiale, société affiliée ou agent respectif et/ou agence publicitaire, de promotion ou de gestion (« **Entités du concours** »), ainsi que tous les membres de la famille immédiate et personnes vivant dans le même foyer que ces individus.

En participant à ce Concours, vous acceptez d'être lié par ces règlements officiels et les décisions du Commanditaire du concours et des juges du Concours, qui sont définitives et exécutoires.

4. **COMMENT PARTICIPER**

**AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE.** Participez au Concours en commandant une livraison PFK en ligne au [order.kfcdelivery.ca](http://order.kfcdelivery.ca) ou par téléphone au 1 888 4-PFK-PFK (473-5735) ou au 1 866 KFC-4-U (532-4968). Chaque commande sera automatiquement participante à moins que le participant ne se retire en visitant le [www.KFC.ca/Promos/DeliveryGetaway](http://www.KFC.ca/Promos/DeliveryGetaway). Chaque commande pendant la Période du concours compte comme une (1) entrée au Concours par le participant individuel, tel que déterminé par le Commanditaire. La commande doit être conforme à toutes les exigences établies dans ces Règlements officiels. Les commandes seront sauvegardées dans la base de données du Concours et les entrées correspondantes seront tirées au hasard en conformité avec ces Règlements officiels. Autrement, un individu admissible désirent participer au Concours peut envoyer par la poste une lettre d'une page sur laquelle est écrit le nom complet du participant, son numéro de téléphone, son adresse

courriel et son repas PFK préféré au : KFC Account, 179 John St., Toronto, ON, M5T 1X4. Chacune de celles-ci comptera comme une (1) entrée au Concours. Limite d'une (1) entrée par personne, par adresse courriel et/ou numéro de téléphone associé, par commande et par envoi postal.

5. **PRIX**

Les prix pouvant être remportés dans le cadre du Concours sont :

<b>Prix/Quantité</b>	<b>Détails du prix</b>
Grand prix Escapade de rêve de 10 000 \$ en argent comptant	Un (1) prix en argent comptant offert

**REMISE DES PRIX**

6. Les prix décrits ci-dessus seront remis à un (1) gagnant sélectionné par un tirage au hasard et ne pouvant être remplacé. Les tirages auront lieu à 15 h HNE à la date indiquée ci-dessous :

<b>Date du tirage</b>	<b>Prix du tirage</b>
19 avril 2016	Grand prix Escapade de rêve de 10 000 \$ en argent comptant

7. Procédure de chaque tirage : Pour chaque tirage indiqué ci-dessus, une (1) entrée par prix sera choisie au hasard par le Commanditaire du concours ou son représentant administratif (l'« **Administrateur** ») à Toronto, en Ontario, parmi toutes les entrées admissibles reçues durant la Période du concours. Le participant sélectionné sera avisé par le Commanditaire du concours ou l'Administrateur à l'adresse courriel associée à l'entrée sélectionnée dans les 24 heures suivant le tirage en question. Dans le cas où un participant sélectionné ne peut être contacté dans les 48 heures suivant la première tentative de contact ou ne peut se conformer à l'une des conditions d'éligibilité ou autre condition associée pour recevoir un prix (voir ci-dessous), un autre participant sélectionné par tirage au sort deviendra le participant sélectionné et le participant sélectionné précédemment sera disqualifié et n'aura pas droit à un prix. Cette méthode continuera jusqu'à ce qu'un participant sélectionné soit contacté et confirmé. Les chances de gagner un prix lors d'un tirage dépendent du nombre total d'entrées admissibles reçues jusqu'à la fin de la période d'inscription admissible correspondant à ce tirage au sort.

8. **CONDITIONS POUR GAGNER :**

Avant d'être déclaré gagnant, le participant ou participant sélectionné pourrait devoir avoir répondu correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique administrée à un moment et d'une manière qui sera déterminée par le Commanditaire du concours ou l'administrateur. Avant d'être déclaré gagnant, sur demande, le participant sélectionné devra remplir, signer et retourner un formulaire de déclaration et de renonciation (et tous les autres documents raisonnablement demandés par le Commanditaire ou l'administrateur afin de faciliter l'administration du concours, le cas échéant) avant la date indiquée sur la Déclaration de responsabilité et de renonciation (la « **Date de revendication du prix** »), libérant toutes les Entités du concours et les employés des administrateurs et des dirigeants de toute responsabilité que ce soit en rapport avec le concours. Le prix doit être réclamé avant la date de réclamation du prix

correspondante. Si un participant sélectionné ne peut être rejoint dans le délai imparti, n'est pas en conformité avec ces règlements officiels, répond incorrectement à la question d'habileté, refuse le prix, ne retourne pas le formulaire de déclaration de responsabilité et de renonciation (et tous les autres documents, le cas échéant) avant la date de réclamation du prix, ou que le courriel ou autre correspondance entre le commanditaire du concours et le participant sélectionné est retourné sans adresse de réexpédition, le prix pourrait être annulé et le Commanditaire du concours se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre participant sélectionné au hasard parmi les entrées admissibles restantes pour ce prix. Les prix seront remis par courrier ordinaire ou toute autre méthode choisie par le Commanditaire du concours à la réception de la Déclaration de responsabilité et de renonciation dûment remplie et signée et après vérification du gagnant.

### **GÉNÉRAL**

9. Chaque prix, tel que décrit ci-dessus, est non échangeable, non cessible, non remboursable, n'a aucune valeur de rachat et doit être accepté tel quel, sans substitution. Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer un prix, ou une portion du prix, par un ou des prix de valeur équivalente ou supérieure pour une raison quelconque. Si, pour une raison quelconque, une quantité plus grande de prix que celle annoncée est revendiquée, un tirage au sort parmi tous les réclamants admissibles pourrait être effectué, ou toute autre méthode choisie par le Commanditaire du concours à sa seule discrétion, afin d'attribuer le nombre exact de prix.
10. Les décisions du Commanditaire du concours et/ou de l'administrateur sont finales et le participant accepte de se conformer à toutes les instructions et les décisions du Commanditaire et/ou des juges du concours. En cas de litige concernant l'interprétation de ces règlements officiels, la décision ou l'interprétation du commanditaire et/ou des juges du concours prévaudra.
11. Aucune communication ne sera échangée, sauf avec les participants sélectionnés.
12. Toutes les entrées deviennent la propriété du commanditaire du concours. Toute entrée illisible, incomplète, modifiée ou contenant des informations fausses sera considérée invalide. Le Commanditaire du concours ne peut être tenu responsable de toute entrée non envoyée, perdue, volée, retardée, endommagée ou mal acheminée ni de tout problème ou défaillance technique de transmission par courrier postal, par Internet ou par téléphone au cours de la Période du concours. Le Commanditaire du concours ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs ou omissions relatives à l'impression ou à la publicité de ce concours. Si, pour quelque raison que ce soit, le Commanditaire du concours détermine, à sa seule discrétion, que ce concours ne peut fonctionner comme prévu, il peut, à sa seule discrétion, retirer, modifier, annuler ou modifier ce concours de quelque façon que ce soit.

### **RESPONSABILITE ET RENONCIATION**

13. LE COMMANDITAIRE DU CONCOURS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES PERTES, DOMMAGES OU RÉCLAMATIONS CAUSÉS PAR LES PRIX REMIS OU LE CONCOURS LUI-MÊME. EN PARTICIPANT AU CONCOURS, TOUS LES PARTICIPANTS

LIBÈRENT ET DÉGAGENT À PERPÉTUITÉ LES ENTITÉS DU CONCOURS AINSI QUE LEURS EMPLOYÉS, DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE BLESSURE, PERTE, MORT, OU DOMMAGE DE TOUTE NATURE RÉSULTANT DE OU EN RELATION AVEC LE CONCOURS OU TOUT PRIX GAGNÉ.

14. SANS LIMITER LA DÉCHARGE DES DISPOSITIONS SUR LA RESPONSABILITÉ COMPRISES ICI, ET POUR PLUS DE CERTITUDE, LES ENTITÉS DU CONCOURS NE SERONT PAS RESPONSABLES DE : A) TOUTE INFORMATION ERRONÉE OU INEXACTE, QU'ELLE SOIT CAUSÉE PAR LES UTILISATEURS DU SITE WEB DU CONCOURS OU PAR TOUT ÉQUIPEMENT OU PROGRAMMATION ASSOCIÉ OU UTILISÉ DANS LE CADRE DU CONCOURS OU PAR TOUTE ERREUR TECHNIQUE OU HUMAINE POUVANT SURVENIR DANS LE TRAITEMENT DES INSCRIPTIONS AU CONCOURS; B) TOUTE ERREUR, OMISSION, INTERRUPTION, SUPPRESSION, DÉFAUT OU RETARD DANS LE FONCTIONNEMENT DU SITE WEB DU CONCOURS OU LA TRANSMISSION EN RELATION AVEC LE CONCOURS; C) TOUTE DÉFAILLANCE DES LIGNES DE COMMUNICATION OU TOUT VOL, DESTRUCTION, ACCÈS NON AUTORISÉ OU MODIFICATION DES INSCRIPTIONS; D) TOUT PROBLÈME OU DÉFAILLANCE TECHNIQUE DE TOUT RÉSEAU OU LIGNE TÉLÉPHONIQUE, SYSTÈME INFORMATIQUE EN LIGNE, SERVEUR OU FOURNISSEUR, ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE, LOGICIEL, OU ÉCHEC DU COURRIEL SE PRODUISANT POUR UNE RAISON QUELCONQUE, Y COMPRIS LES PROBLÈMES TECHNIQUES OU DE CONGESTION SUR INTERNET OU SUR UN SITE WEB OU UNE COMBINAISON DE CEUX-CI; E) TOUTE BLESSURE OU DOMMAGE AUX PARTICIPANTS OU À L'ORDINATEUR DE TOUTE AUTRE PERSONNE LIÉE À OU DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION OU DU TÉLÉCHARGEMENT DE MATÉRIEL POUR CE CONCOURS. LE PARTICIPANT ACCEPTE DE CONFIRMER L'ENSEMBLE DE CE QUI PRÉCÈDE, PAR ÉCRIT, SUR DEMANDE COMME CONDITION PRÉALABLE À LA RÉCEPTION D'UN PRIX.

15. **FIN/MODIFICATION**

Sous réserve des lois applicables, si le concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, l'infection par un virus informatique, un bogue, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques, ou toute autre cause de quelque nature que ce soit corrompant ou affectant l'administration, la sécurité ou le bon déroulement de ce concours, le Commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de résilier ou de suspendre le concours, en tout ou en partie, ou de le modifier de quelque façon que ce soit.

16. **FALSIFICATION**

Le Commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne du concours et d'interdire à cette personne de participer à toute promotion future du Commanditaire du concours, si le Commanditaire du concours constate ou croit que cette personne a altéré le fonctionnement ou le processus de participation au concours ou, le cas échéant, du site Web du concours; a agi en violation des Règlements officiels ou d'une manière antisportive ou perturbatrice, ou avec l'intention de nuire, d'abuser, de menacer ou de harceler le Commanditaire du concours, les agences du Commanditaire du concours, les autres participants ou toute autre personne. TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU DE NUIRE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS EST UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET

DANS LE CAS D'UNE TELLE TENTATIVE, LE COMMANDITAIRE DU CONCOURS SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES DE CETTE PERSONNE DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA LOI.

**17. PUBLICITÉ**

Sous réserve de la loi applicable, en participant à ce concours, chaque participant reconnaît que le Commanditaire du concours et ses délégués respectifs peuvent utiliser le nom, la photographie, l'image, l'adresse, des renseignements biographiques, des informations et/ou des déclarations du participant à propos de ce concours à des fins de publicité dans tous les médias connus actuellement ou ultérieurement dans le monde entier à perpétuité sans rémunération, avis ou permission, sauf interdiction par la loi.

**18. CONSTRUCTION**

Ce Concours et ses Règlements seront régis par la loi de l'Ontario et tous les participants acceptent expressément que les tribunaux de l'Ontario aient la compétence exclusive sur tout différend ou litige découlant de, ou lié à ce concours et acceptent de se soumettre à la juridiction des tribunaux de l'Ontario. Le tribunal de Toronto, en Ontario, possède l'autorité compétente exclusive.

19. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent règlement officiel ne doivent pas affecter la validité ou la force exécutoire de toute autre disposition. Dans le cas où une disposition est jugée invalide, inapplicable ou illégale, les présents règlements officiels demeureront en vigueur et seront interprétés conformément à leurs modalités comme si la disposition invalide ou illégale n'y était pas incluse.

**20. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Les renseignements personnels fournis par les participants dans le formulaire d'inscription sur le site Web du concours seront recueillis par le Commanditaire du concours dans le but d'administrer ce Concours. Vous comprenez que vous fournissez vos renseignements personnels au Commanditaire du concours. Aucune autre communication d'information ou de marketing ne sera reçue par les participants sans leur consentement. Toute question, commentaire ou plainte concernant le Concours devrait être adressée au Commanditaire du concours. La politique de confidentialité du Commanditaire du concours peut être consultée sur <http://www.kfc.ca/privacy.aspx>.

**21. LISTE DES GAGNANTS**

La liste des gagnants des prix peut être obtenue en envoyant une enveloppe de retour pré-adressée et suffisamment affranchie au Concours de livraison de PFK Canada, 179 John Street, 6<sup>th</sup> Floor, Toronto ON, M5T 1X4 avant le 29 mai 2016.

**22. RÉSIDENTS DU QUÉBEC**

Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin d'être tranché. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement afin d'aider les parties à parvenir à un règlement.

## Règlements abrégés

**AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE.** Nul là où interdit par la loi. Admissibilité : Résidents légaux du Canada ayant atteint l'âge de la majorité seulement. Entrée : Commandez une livraison PFK au [order.kfcdelivery.ca](http://order.kfcdelivery.ca) ou par téléphone au 1 888 4-PFK-PFK (473-5735) ou au 1 866 KFC-4-YOU (532-4968) pour obtenir une entrée automatique, ou, autrement, participez par courrier postal entre le 29 février 2016 à 12 h HNE et le 18 avril 2016 à 12 h HNE. Limite d'une (1) entrée par personne, par numéro de téléphone ou adresse courriel associée, par commande et par envoi postal. Prix : Une (1) Escapade de rêve de 10 000 \$ en argent comptant attribuée par tirage au hasard. Les chances dépendent du nombre d'entrées valides reçues. Une réponse correcte à une question d'habileté mathématique pourrait être exigée pour gagner un prix. D'autres conditions et restrictions pourraient s'appliquer. Pour consulter les Règlements officiels, incluant la méthode de participation par envoi postal, veuillez consulter le [www.KFC.ca/Promos/DeliveryGetaway](http://www.KFC.ca/Promos/DeliveryGetaway).